

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COLOMBIER LE JEUNE

Par délibération en date du 2 Avril 2015, la Commune de Colombier le Jeune a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

### POURQUOI ENGAGER UNE ELABORATION DE PLU ?

L'élaboration du PLU a été engagée pour prendre en compte l'évolution des besoins et des contraintes de la commune. Les objectifs sont :

- La poursuite du développement communal de manière modérée permettant de maintenir et/ou favoriser le dynamisme démographique communale, et la création et le fonctionnement des équipements et particulièrement de garantir les effectifs scolaires des écoles du village). Ce développement devra se faire dans le respect des objectifs du projet de programme local de l'Habitat porté par la communauté des communes Hermitage Tournonais et du SCOT du Grand Rovaltain en cours d'élaboration ;
- La protection des terres agricoles (par exemple quartier le champ blanc) et du potentiel de développement des activités agricoles (fruits, céréales, différents élevages).
- La protection de la biodiversité, préservation des ZNIEFF de type 1 et 2 (Basse Vallée du Doux, Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne) ;
- La protection du patrimoine architectural (silhouette du bourg ancien et des hameaux proches du village et notamment ceux de la Grange, les Combelles, Girodier-les Rivoires et La Combe...) et mise en valeur du patrimoine naturel et du paysage (en particulier la préservation voire le renforcement des coupes vertes à l'est du bourg dont l'identification sera précisée (ou complétée) par le diagnostic territorial ;
- La densification du village centre, investissement prioritaire des « dents creuses » présentes dans les quartiers d'habitat pavillonnaire à l'est et au sud du village, et identifiées à l'occasion du diagnostic territorial ;
- L'amélioration de la sécurité des déplacements en tous genres (VL, PL, modes doux) à l'intérieur du centre bourg : carrefour RD 238/RD209/déviation et secteurs avoisinants, marquage des entrées d'agglomération, cheminements piétons et VL ;
- Le maintien de l'attractivité du tissu économique local et du niveau de services.

**Le PLU est un outil plus adapté que la Carte communale pour gérer l'ensemble du territoire.**

### DANS QUEL CONTEXTE SE DEROULE L'ELABORATION DU PLU ?

L'élaboration du PLU s'inscrit dans un cadre défini par :

- les lois, et notamment la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.), les lois GRENELLE de l'environnement (Engagement National pour l'Environnement), la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouveau (ALUR), ...
- le Porter à Connaissance de l'Etat,
- les documents supra-communaux, et notamment :
  - o le SCOT du Grand Rovaltain, en cours d'élaboration, qui fixe des principes, sur les thématiques de l'habitat, de l'activité économique, des déplacements, de l'environnement,...
  - o le futur Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes

**Tous ces documents, prescriptions, lois, doivent être pris en compte lors de l'élaboration du PLU.**

## LA CONCERTATION :

La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne donc l'évolution générale de la commune et prend en compte uniquement l'intérêt public. Les demandes d'ordre privé (demande de terrains constructibles) ne pourront être étudiées à ce stade de la procédure, mais au moment de l'enquête publique.

- Les modalités de concertation ont été définies par délibération du Conseil Municipal en date du 2 Avril 2015 :
  - Mise à disposition du public d'un dossier d'études en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants
  - Organisation d'au moins une réunion publique pour la présentation du projet et recueil des avis et observations de la population



- La concertation a lieu pendant toute la durée des études et ce jusqu'à l'enquête publique.
- Un bilan de cette concertation sera réalisé lors de l'arrêt du projet de PLU en Conseil Municipal.

**Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques au fur et à mesure de l'avancement de l'étude !**

## LA PROCEDURE :

La procédure est menée en collaboration avec de nombreuses personnes publiques associées (Etat, Chambres consulaires, Conseil Départemental, Régional,...).

